



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE PERIGORD VERT



Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire Pays Périgord Vert, représenté par Madame Colette LANGLADE, Présidente du Pays Périgord Vert,

ci-après dénommée le Pays,

Et

Les EPCI composant le Pays Périgord Vert :

- **la communauté de communes Dronne et Belle**, représentée par M. Jean-Paul COUVY, son Président,
- **la communauté de communes du Pays Ribérais**, représentée par M. Didier Bazinet, son Président,
- **la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye**, représentée par M. Jacques DELAVIE, son Président,
- **la communauté de communes du Périgord Nontronnais**, représentée par M. Marcel RESTOIN, son Président,
- **la communauté de communes du Périgord Limousin**, représentée par M. Bernard VAURIAC, son Président,
- **la communauté de communes l'Isle Loue Auvézère en Périgord**, représentée par M. Bruno LAMONERIE, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pays Périgord Vert en date du xxxxxx 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Dronne et Belle en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Ribérais en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Périgord Limousin en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes l'Isle Loue Auvézère en Périgord en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

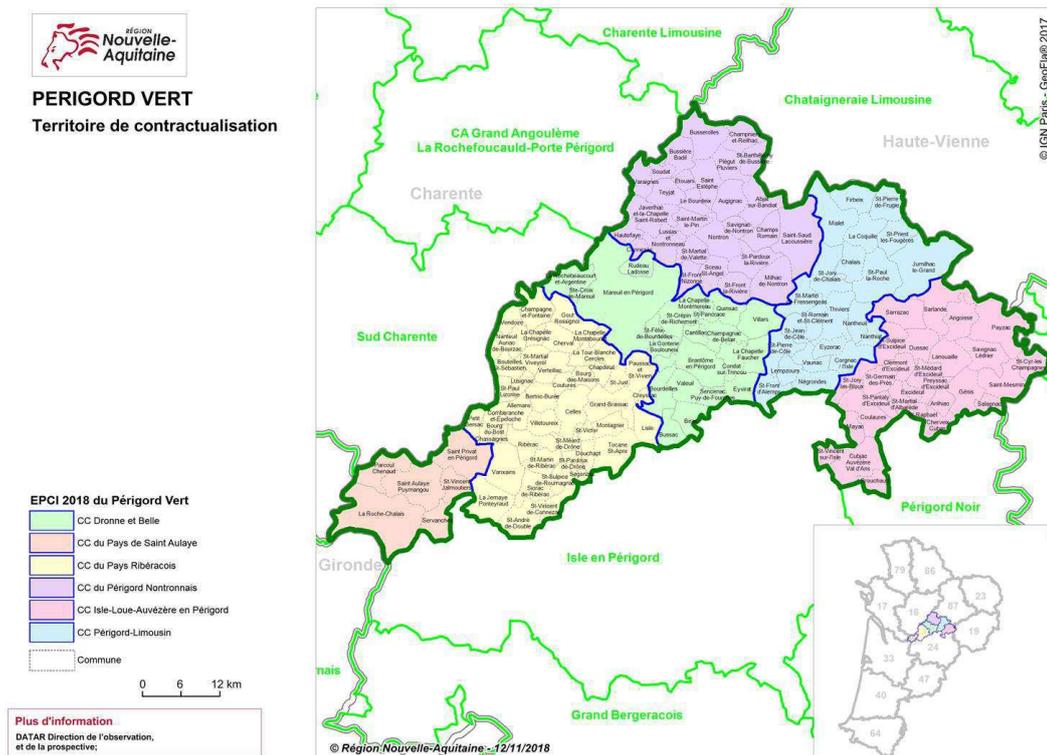
Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays Périgord Vert a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le Pays Périgord Vert

Un territoire rural diffus et un environnement de qualité

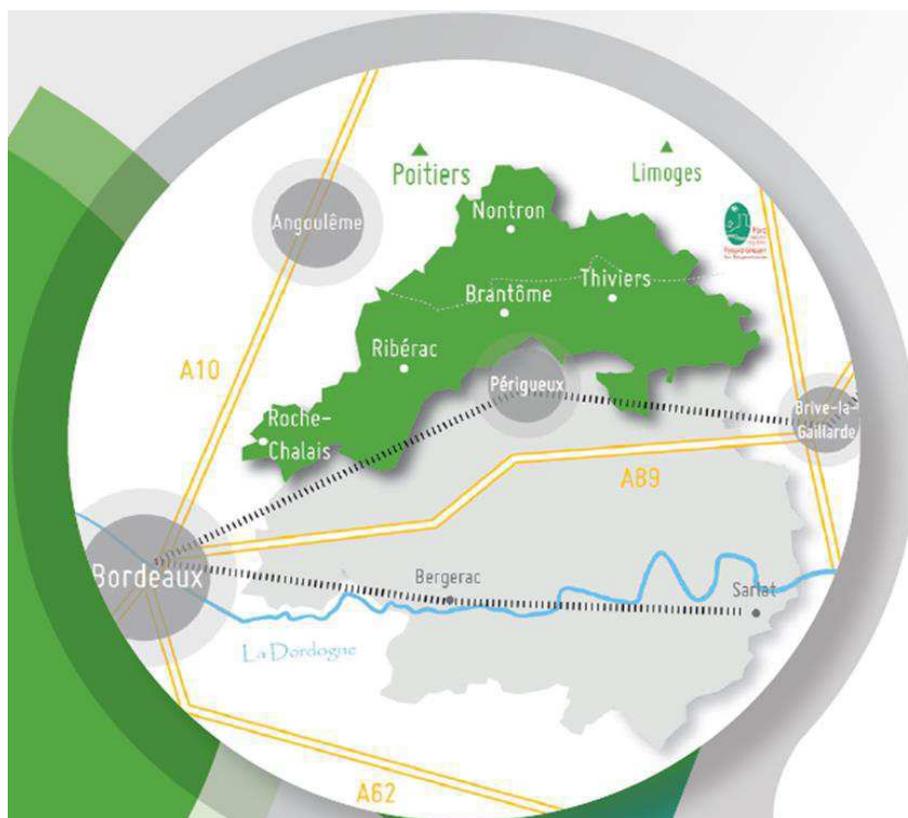
Le Pays Périgord Vert comprend 144 communes couvrant 3 106 km² (soit environ un tiers de la superficie du département de la Dordogne) et compte 81 482 habitants.



Il est composé de six communautés de communes : la communauté de communes Dronne et Belle (16 communes), la communauté de communes du Pays Ribérais (44 communes), la communauté de communes du Pays de St-Aulaye (5 communes), la communauté de communes du Périgord Nontronnais (29 communes), la communauté de communes du Périgord Limousin (22 communes) et la communauté de communes l'Isle Loue Auvézère en Périgord (28 communes).

Le Pays Périgord Vert est structuré sous statut associatif.

Le Périgord Vert est un territoire profondément rural et fragile. Sa densité de population est très faible (bien plus faible qu'en Dordogne et Nouvelle-Aquitaine avec seulement 27 hab/km²). Situé entre Périgueux, Limoges et Angoulême, une seule route nationale traverse ce territoire dans un axe Nord-Sud (Périgueux/Limoges via Thiviers), laissant une circulation Est-Ouest plus difficile. Cinq communes de plus de 2 000 habitants (Ribérac, Nontron, Thiviers, La Roche Chalais, Brantôme) plus Excideuil constituent les 6 principaux bassins de vie du territoire. Le Pays Périgord Vert est donc marqué par l'absence d'une centralité principale et la présence de six pôles territoriaux.



Les distances entre chaque point du territoire sont importantes et l'habitat dispersé fait que la mobilité reste un souci permanent pour les habitants (en particulier pour les jeunes, les populations précaires et les personnes âgées).

Si cet enclavement est un réel souci pour son développement, cela a permis toutefois au Périgord Vert de conserver un environnement naturel préservé, des cours d'eau, des paysages agricoles et forestiers, une architecture et une identité sociale et culturelle de grande qualité.

La partie nord de son territoire est d'ailleurs couverte par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, qui couvre aussi une partie de Haute-Vienne. La qualité de l'environnement et de la vie est d'ailleurs le premier facteur d'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants.

Un territoire à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif

Malgré un vieillissement structurel de la population, la démographie du territoire s'est globalement stabilisée depuis les années 2000. Le taux migratoire positif a permis de compenser le solde naturel négatif, témoignant de la relative attractivité résidentielle du territoire.

Une offre de services de proximité à maintenir

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, chômage, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes d'accompagnement social, de mobilité, santé, de logement, d'accès à l'emploi et aux services...

Pour répondre à ces problématiques, le territoire met en place des services et actions pour retenir les jeunes, les actifs et attirer des familles : crèches, centre de loisirs, médiathèques, missions Locales, plateforme MOVER, ... et souhaite maintenir une action importante en faveur de la revitalisation des centres bourgs des principaux pôles de centralité (modernisation des entreprises artisanales et commerciales, maintien des services, requalification de l'habitat et des équipements publics, ...).

Les services à la population, indispensables à la qualité de vie, sont assurés par les pôles principaux pour les besoins courants. Les services de la « gamme supérieure » nécessitent quant à eux des déplacements vers les grandes agglomérations périphériques.

Malgré de gros efforts réalisés ces dernières années (OPAH, PIG), les logements du Périgord Vert se caractérisent par l'ancienneté et la vétusté du parc, un taux de vacance élevé ainsi qu'un nombre important de résidences secondaires.

Un tissu économique varié s'appuyant sur des points forts

Le tissu économique sur le territoire est très diversifié avec la présence de nombreuses TPE et PME dans plusieurs filières historiques maillant le territoire de manière équilibrée. 9 061 établissements tous secteurs d'activités confondus sont basées en Périgord Vert, soit près de 20 % des établissements pour seulement 16 % des emplois de la Dordogne.

Le Pays se caractérise aussi par un nombre d'emplois industriels très important : 26% contre 15% au niveau départemental, 14% au niveau régional et national. Le Pays est surreprésenté en termes d'activité par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine dans la santé-action sociale, la construction, l'industrie agroalimentaire, l'industrie textile/cuir, la fabrication de machines et équipements, l'industrie du bois et la fabrication caoutchouc/plastiques.

Quatre secteurs sont spécifiques au Pays Périgord Vert : le luxe et l'artisanat d'art, le tourisme, le travail du bois et l'économie sociale et solidaire. Des pôles d'excellence maillent le Pays : le Pôle d'excellence du luxe et des métiers du cuir, le Pôle expérimental des métiers d'art et l'Eco-centre du Périgord.

Même si le territoire a fait preuve d'une certaine résilience face à la crise, il convient d'être attentif à trois points potentiels de fragilisation. D'une part, la création d'établissements est moins dynamique que dans la Région. D'autre part, la vacance des locaux commerciaux et artisanaux s'accroît. Enfin, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise âgés de plus de 55 ans, légèrement supérieure à la moyenne régionale, alerte sur la question de la transmission-reprise.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

1. La situation de vulnérabilité du Pays Périgord Vert

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du Pays Périgord Vert de la façon suivante :

- **Communautés de communes de Dronne et Belle, du Pays Ribéracois, du Périgord Limousin et du Pays de St Aulaye : situation de vulnérabilité intermédiaire ;**
- **Communautés de communes du Périgord Nontronnais et d'Isle Loue Auvézère en Périgord : situation de vulnérabilité les plus vulnérables.**

2. La stratégie de développement du Pays Périgord Vert

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 5 axes :

Axe 1 – Maintenir un cadre de vie attractif pour vivre et travailler dans un contexte territorial de vieillissement de la population et de dévitalisation de la ruralité : *face à la problématique démographique (de vieillissement accéléré de sa population) dans un espace diffus en proie à la dévitalisation de la ruralité (perte de services) et dans un contexte de forte évasion commerciale, le territoire s'interroge sur le maintien d'un cadre de vie attractif.*

Chantiers clés :

- 1.1 Accompagner l'offre économique dans une logique du centre-bourg
- 1.2 Créer et valoriser des services de proximité
- 1.3 Développer des outils pour l'accueil des nouveaux habitants

Projets clés :

- OCM maintien des commerces de proximité
- Médiathèque intercommunale de St Pardoux-la-Rivière
- Habitat participatif à Mareuil-en-Périgord

Axe 2 – Soutenir l'entrepreneuriat et les filières productives historiques et émergentes du territoire : *le territoire est marqué par une profonde restructuration économique passant d'un territoire historiquement productif exportateur (industrie manufacturière, exploitation forêt/bois, agriculture, élevage, agroalimentaire, artisanat d'art...) à une économie plus résidentielle (accueil de nouvelles populations) plutôt représentée par des retraités et le levier touristique.*

Chantiers clés :

- 2.1 Accompagner et structurer les filières d'excellence (industrie, agroalimentaire, cuir/luxe, bois/forêt) en lien avec le dispositif territoire d'industrie
- 2.2 Accompagner les chefs d'entreprises à l'installation et à la transmission reprise

Projets clés :

- Restauration et réaménagement de la Maison des Arts / Château de Nontron
- Programmation, expositions et animations du Pôle expérimental des métiers d'art du Périgord-Limousin
- Structuration de la filière cuir de Nouvelle-Aquitaine

Axe 3 - Conforter l'économie présentielle et promouvoir les ressources locales, notamment au travers du tourisme en Périgord vert : *le territoire témoigne d'une forte attractivité touristique du fait de sa richesse patrimoniale, culinaire, naturelle, de son bâti traditionnel mais aussi de ses savoir-faire historiques reconnus (céramique, cuir, ...). Tous ces marqueurs de notoriété et d'activité concourent à dynamiser l'accueil de touristes au sein du territoire.*

Chantiers clés :

- 3.1 Valoriser les atouts du territoire (bâti, naturel,...)
- 3.2 Accompagner la structuration de l'offre touristique

Projets clés :

- Etude de la valorisation du site de l'abbaye de Brantôme et sa grotte
- Extension du Domaine d'Essendiéras Hôtel **** et golf
- Aménagement du site des Gorges de l'Auvézère

Axe 4 - Accompagner l'adaptation et le développement des compétences, l'employabilité des habitants pour répondre aux besoins et saisir les opportunités d'emplois sur le territoire : *la situation sociale du territoire est caractérisée par un chômage légèrement plus important que sur les territoires ruraux, des revenus plus faibles et un taux de pauvreté plus marqué. Il est nécessaire de réfléchir à l'accès à l'emploi local ainsi que de répondre aux attentes des entreprises locales qui expriment des difficultés à recruter et à former de la main d'œuvre.*

Chantiers clés :

- 4.1 Développer et améliorer l'offre de formation.

Projets clés :

- Renforcer et développer l'offre de formation à l'échelle du Pays
- Candidature du Pays dans le cadre de l'appel à projet pour le soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)

Axe 5 - Accompagner le territoire pour qu'il fasse de ses contraintes des opportunités face au changement climatique, à la transition énergétique et à la mobilité durable : *les modes de vie et notamment le tout voiture dans un territoire diffus induit des problèmes notamment de mobilité et de facture énergétique. Il convient pour les acteurs du territoire de penser à une mobilité plus durable pour le territoire tout en réfléchissant à la question de la transition énergétique et du changement climatique.*

Chantiers clés :

- 5.1 Développer la mobilité durable
- 5.2 Valoriser les ressources naturelles (hydroélectricité, bois, solaire, gestion forestière, ...)

Projets clés :

- Soutenir la plateforme de mobilité Mòver
- Création d'une Ressourcerie de matériaux du bâtiment
- Accompagner le territoire dans la transition alimentaire, écologique et environnementale

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Pays Périgord vert et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (**ITI**). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (**FESI**), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel **FEDER** 2014-2020 Aquitaine) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural d'Aquitaine 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, l'ensemble du Pays Périgord Vert (soit les 6 EPCI) est lauréat du dispositif national géré « **Territoires d'industrie** » sur un **bassin interdépartemental nommé Périgord-Limousin** l'unissant avec le Pays Haut-viennois de la Châtaigneraie Limousine et ses 6 EPCI. Ce dispositif est géré et coordonné par la Région Nouvelle Aquitaine, les services de l'Etat déconcentrés et tend à favoriser la proximité de l'accompagnement de la Banque des territoires.

Le Pays Périgord Vert bénéficie également d'un programme LEADER 2014-2020 dont l'enveloppe financière est de 1 250 000 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Périgord Vert** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays Périgord Vert ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Périgord Vert feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la Chataigneraie Limousine pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire de la Chataigneraie Limousine prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN FINAL DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 8 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

La Présidente
Du Pays Périgord Vert

Alain ROUSSET

Colette LANGLADE

Le Président
de la communauté de communes Dronne et Belle

Le Président
de la communauté de communes du Pays
Ribéracois

Jean-Paul COUVY

Didier BAZINET

Le Président
de la communauté de communes
du Pays de St Aulaye

Le Président
de la communauté de communes du
Périgord Nontronnais

Jacques DELAVIE

Marcel RESTOIN

Le Président
de la communauté de communes du Périgord
Limousin

Le Président
de la communauté de communes d'Isle Loue
Auvézère en Périgord

Bernard VAURIAC

Bruno LAMONERIE